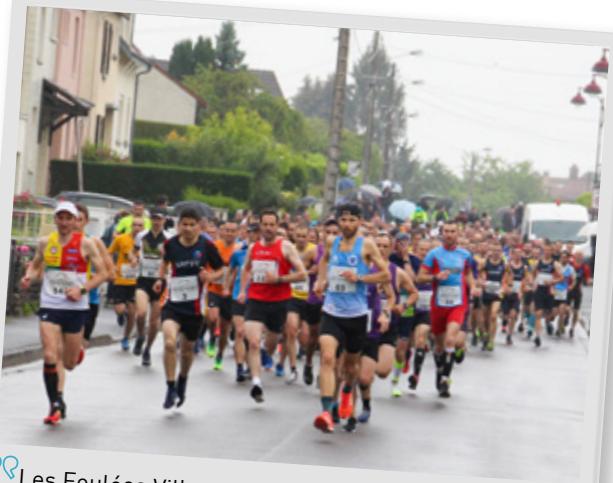




DANS LE RÉTRO



QQ Voyage de la municipalité pour les seniors à Blérancourt, jeudi 23 mai 2019.



QQ Les Foulées Villersoises #4, jeudi 30 mai 2019.



QQ Remise de médailles aux membres des associations villersoises, vendredi 5 juillet 2019.



QQ Cérémonie de remise de brevets aux stagiaires de la Préparation Militaire Marine, samedi 8 juin 2019.



QQ Inauguration de Tous à la p'tit lage à la médiathèque, samedi 22 juin 2019.



QQ Cérémonie commémorative de la Fête Nationale, dimanche 14 juillet 2019.



QQ La Villersoise Gourmande, dimanche 30 juin 2019.



QQ Remise des clés USB et dictionnaires aux CM2 de l'école Le Charme et Le Plateau.



Jérémie Dupuy,
Maire de Villers-Semeuse
Vice-Président d'Ardenne Métropole

La période estivale qui débute en juin marque l'arrivée de nombreuses manifestations conviviales pour notre commune. La belle et grande réussite de notre cavalcade pour sa première édition ainsi que l'important développement de notre marche gourmande pour sa seconde édition démontrent l'attractivité et le dynamisme de la commune de Villers-Semeuse.

La traditionnelle fête patronale et les festivités du 13 et 14 juillet nous ont permis de poursuivre cet été, de manière agréable, tout comme l'activité importante de la médiathèque avec le riche programme de « tous à la p(l)age » ! Par ailleurs, le CCAS renouvelle l'opération des entrées piscine et cinéma pour nos jeunes.

Ce sera donc un été bien rempli dans notre commune comme vos élus s'y sont engagés depuis plusieurs années maintenant. Créer des animations, du lien et de l'échange, c'est avant tout s'engager et agir pour améliorer votre cadre de vie au quotidien et dans la réalisation de nombreux projets.

Bien vivre ensemble, c'est aussi assurer la sécurité de nos concitoyens. De ce fait, la sécurité routière a toujours été une forte préoccupation des élus mais en cette année 2019, nous avons décidé d'en faire la première de nos priorités en matière d'investissement. Nous constatons tous à longueur de journée, de soirée et même de nuit, des vitesses excessives quelles que soient les rues de la commune.

Nous avons donc décidé de frapper fort en matière de sécurité routière en développant un plan global

pour la commune entre prévention et contrainte. La première des mesures, effectives depuis quelques semaines, est de passer 80 % de la commune à 30 km/h, sauf les rues départementales. Cette décision est un acte politique mais aussi une volonté de montrer aux conducteurs que nous souhaitons une ville apaisée car nos rues ne peuvent supporter des vitesses supérieures à 40 km/h dans la plupart d'entre elles. De même, la sécurité des piétons, en particulier les enfants, et des cyclistes est à ce prix, une vigilance de chaque instant par une vitesse réduite fortement.

Enfin, le Conseil Municipal a validé le principe de la rétrocession de l'avenue Jean Jaurès entre le département et la commune. Ainsi, nous pourrons effectuer quelques travaux de remise en état et de sécurisation (marquage) à la rentrée.

Cette mesure s'accompagne de campagne de prévention et de verbalisation des vitesses excessives par la Police Municipale, à partir du 1^{er} septembre, deux fois par semaine, dans l'ensemble de la commune. Notre message est clair : dans une petite commune comme Villers-Semeuse, il faut rouler au pas pour éviter les drames. Le combat de la sécurité routière est celui que nous ne devons pas perdre pour assurer une meilleure qualité de vie à chacun.



Je vous souhaite un bel été 2019.

Pour obtenir plus d'informations sur la ville :

  sur Facebook et LinkedIn
« Ville de Villers-Semeuse » 

  sur Twitter, Instagram et Snapchat
« @villerssemeuse »

Magazine municipal de la ville de Villers-Semeuse n°82

Directeur de publication :

Jérémie Dupuy

Conception et réalisation graphique : Ludivine Canon, Service communication

Couverture : Fête Nationale

Tirage : 1 800 exemplaires par la Sopac Reprographie

Mairie

11 rue Ferdinand Buisson
08000 Villers-Semeuse

Tél. : 03 24 33 77 20

SOMMAIRE

P 2 ET 14
DANS LE RÉTRO

P 4 ET 5
INFOS MAIRIE

P 6
DÉMOCRATIE LOCALE

P 7
HISTOIRE

P 8 ET 9
SCOLAIRE ET CMJ

P 10
CCAS

P 10 ET 11
ASSOCIATIONS

P 12
TRAVAUX

P 13
POLICE MUNICIPALE

P 15
ARDENNE MÉTROPOLE

P 16
AGENDA ET ZOOM SUR

INFOS MAIRIE DÉFIBRILLATEUR

La législation oblige les communes à s'équiper de défibrillateurs. Nous disposons de 2 défibrillateurs, savez-vous à quels endroits ? un à la mairie et un au Complexe Roger Marche. La commune se doit de s'équiper de défibrillateurs extérieurs, pour rester à disposition à tout moment. Les élus et les services techniques réfléchissent à apporter une solution qui réponde aux besoins de la population. Il est important que chacun sache s'en servir, c'est pourquoi, dans un premier temps, des formations et remises à niveau vont être rapidement proposées aux agents de la mairie et dans une deuxième temps aux Villersois qui le souhaitent. Une information vous sera donnée prochainement pour les inscriptions.



NOUVEAUX JEUX DANS LES PARCS COMMUNAUX

La commune entreprend une campagne de rénovation des jeux dans les parcs de la ville. Le parc Solange Demarville va bénéficier d'un budget conséquent de 17000 euros. Après les vacances d'été, différentes structures vont être installées : un jeu avec 2 tours multi activités, 3 jeux sur ressort dont un pour Personne à Mobilité Réduite (PMR), une cabane Robinson et un tourniquet. Cet espace de jeu est destiné aux enfants de 2 à 8 ans. Le parc du Gros Caillou sera sécurisé par la réfection du sol. Les alentours du grand jeu et le terrain de boule seront restaurés. L'organisation des jeux sur ressort sera revue. Au sein du complexe Roger Marche, un jeu sur ressort PMR est prévu. La commission étudie un nouvel aménagement, du parc de la Charmille, avec la mise en place d'un espace de fitness extérieur s'adressant à tous.



REMISE DE PRIX DES BACHELIERS

Villers-Semeuse récompense, pour la seconde année, les bacheliers villersois. Si tu as obtenu ton baccalauréat professionnel, général ou technologique, inscris-toi en mairie, par mail ou par messagerie privé sur Facebook, avant le vendredi 16 août 2019, avec ton relevé de notes et un justificatif d'identité.

« BIENVENUE AUX NOUVEAUX VILLEROIS »

Vous venez de vous installer à Villers-Semeuse en 2019 ? La ville de Villers-Semeuse organise un moment de convivialité pour vous accueillir le vendredi 30 août 2019. Faîtes vous connaître en mairie ou par mail à l'adresse « communication@villers-semeuse.fr ».



NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Cette année, l'opération nettoyage de printemps a également été l'occasion de tester les pochoirs « Trottoir pas crottoir » réalisé en interne par les agents du service technique.

Ce temps de partage s'est terminé par le verre de l'amitié.



INTERDICTION DE TOURNER À DROITE

Suite à la demande récurrente du conseil consultatif de quartier n°2 – Lotissement du Gros Caillou, un panneau « interdiction de tourner à droite » a été installé en venant de la Zone Industrielle de Mohon, rue Camille Didier, vers l'Avenue du Gros Caillou. Cela permet de limiter la circulation dans le lotissement du Gros Caillou.



PERMANENCE DU MAIRE

Reprise des permanences du Maire après congés estivaux le **mardi 20 août 2019 de 8h30 à 10h00 en mairie**.

LA JOURNÉE DES ARTS, c'est le 12 et 13 octobre 2019 ! Vous êtes artiste peintre et souhaitez participer ? Inscrivez-vous en mairie !

ZÉRO PHYTO

Les conseillers municipaux en charge du dossier ont reçu le bureau d'étude ECO'Logic, retenu par Ardenne Métropole, le 22 mai afin de présenter au personnel technique la démarche 0 Phyto. Les consultants ont parcouru la commune afin d'établir un diagnostic des pratiques et de proposer un bilan avec des conseils. Il a été constaté que les habitants utilisaient des désherbants interdits sur le domaine public. Il est bien sûr nécessaire de nettoyer son trottoir.

Les contrôles de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt sanctionneront les contrevenants par une amende de 350€.



RÉVISION PLU

Une permanence urbanisme spéciale « Révision du plan local d'urbanisme (PLU) » s'est tenue le samedi 25 mai 2019. Elle a été l'occasion d'échanger sur la problématique des terrains situés en zone inondable, qui n'autorise que très peu de constructions en raison du risque d'atteinte à la sécurité publique. Par ailleurs, des habitants ont été reçus pour évoquer leurs projets de travaux et la possibilité de les réaliser. La prochaine permanence devrait se tenir après les vacances d'été.

En attendant, Nathalie Fontaine, conseillère déléguée à l'urbanisme, et Nathalie Petitfrère, agente en charge de cette mission à la mairie, se tiennent à la disposition du public pour le renseigner.



VILLERS FÊTE SES VOISINS

Découvrez les fêtes des voisins organisées à Villers-Semeuse cette année. Votre fête des voisins n'apparaît pas en photo ? Envoyez votre photo à communication@villers-semeuse.fr, elle paraîtra dans le magazine de septembre. **Et si vous étiez les prochains à l'organiser en 2020 ?**



DÉMOCRATIE LOCALE

UNE NOUVEAUTÉ À VILLERS-SEMEUSE : LE BUDGET PARTICIPATIF

Déposez vos projets du 1^{er} novembre au 15 décembre 2019

Vous habitez Villers-Semeuse et vous avez des idées afin d'améliorer le cadre de vie ? La municipalité donne l'opportunité aux habitants de participer à l'élaboration d'une partie des projets d'aménagement de l'espace public. Une fois étudiées, les plus pertinentes seront choisies par les habitants, par le biais d'une consultation.

OBJECTIFS

Faire émerger des projets d'initiative citoyenne au terme d'un processus permettant aux porteurs de projets de se manifester et aux citoyens d'être consultés.

Quels types de projets proposer ? Urbanisme, stationnement, mobilier urbain, sport... : les Villersois pourront proposer leurs idées dans différentes thématiques.

Pour être retenus, les projets proposés devront :

- être localisés à Villers-Semeuse,
- relever des domaines de compétences de la Ville,
- avoir une utilité publique,
- être d'intérêt collectif,
- avoir un coût estimé inférieur ou égal à 6 000 euros d'investissement. Une fois en place, le projet devra générer des coûts de fonctionnement annuel inférieurs ou égaux à 5 % du coût d'investissement estimé,
- respecter la notion de développement durable et la qualité du cadre de vie des Villersois .

Qui peut déposer un projet ? Toute personne physique âgée de 14 ans et plus, clairement identifiée et désignée, pouvant éventuellement représenter un collectif ou une association. Ce « porteur de projet » ne peut soumettre qu'un seul projet.

Comment déposer un projet ? - en ligne, sur le site de la commune via le formulaire spécifique
- à l'accueil de la mairie dans l'urne spécifique.

Une réunion d'information aura lieu à la fin du mois d'octobre 2019 pour faciliter
la démarche des porteurs de projet et répondre aux interrogations de ces derniers.

ZOOM

Les principales étapes du Budget participatif :

Étape 1 du 1^{er} novembre au 15 décembre 2019 : Les Villersois soumettent leurs projets.

Étape 2 du 16 décembre 2019 au 15 février 2020 : Les services municipaux recueillent et évaluent la faisabilité des projets, d'un point de vue technique, juridique et financier.

Étape 3 du 1^{er} au 15 mars 2020 : Les Villersois, âgés de plus de 14 ans uniquement, sont invités à désigner les lauréats, par voie numérique ou papier. Ils peuvent sélectionner trois projets par ordre de préférence.

Étape 4 début avril 2020 : Les résultats sont proclamés. Les projets retenus (par ordre de classement par points) et les sommes correspondantes (jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire de 20 000 euros) seront intégrés au budget primitif 2020 et soumis au vote du Conseil municipal.

HOMMAGE AU RÉSISTANT ET DÉPORTÉ VILLERSOIS CHARLES LEGAY

Charles Legay fait partie des hommes qui écrivent l'Histoire dans l'anonymat. Pourtant, la multiplicité de ses engagements, la richesse de ses actions et ses souffrances pendant la Seconde Guerre mondiale ont construit un itinéraire militant peu ordinaire. Cheminot, résistant déporté à Buchenwald, cadre du Parti communiste des Ardennes, conseiller municipal de Villers-Semeuse, syndicaliste traduit en justice pour fait de grève, directeur du refuge animalier de Cliron et chevalier de la Légion d'honneur, il s'est inscrit dans l'histoire du mouvement ouvrier et social dans les Ardennes.



Un hommage lui a été rendu lors d'une cérémonie de souvenir le samedi 6 juillet 2019 à l'espace « Charles Legay » situé à côté du lavoir près de l'Eglise. Une plaque a été apposée avec un panneau retracant sa vie.



ESPACE
Charles Legay

1919 - 1981
RÉSISTANT ET DÉPORTÉ
VILLERSOIS

SCOLAIRE

SORTIE À AMIENS DE L'ÉCOLE LE PLATEAU

Les classes de CM2 de l'école du Plateau et de 6^{ème} 3 du collège Jules Leroux se sont rendues au Festival de la BD (expositions et rencontre du dessinateur Marc Lizano) et au zoo (exposition sur la BD « les carnets de Cerise ») le 11 juin. Ce voyage clôturait le travail d'une année dans le cadre d'un projet artistique globalisé sur la bande dessinée. Durant l'année scolaire, nous avons d'abord étudié le tome 1 des carnets de Cerise puis nous avons reçu 4 fois, Axel et Marius, animateurs de l'association « On a marché sur la Bulle », afin qu'ils nous apprennent à réaliser notre BD. Nous avons écrit un scénario puis chacun de nous a dessiné sa planche. Nous vous invitons à venir les lire à la Médiathèque de Villers-Semeuse à partir de début juillet. Pour conclure : intéressant, amusant et constructif, ce projet nous a permis de faire de la lecture et de l'écriture de manière différente.

Les élèves de CM2 de Mmes Portier et François



DÉPART EN RETRAITE DE MME PORTIER

Corinne Portier a intégré l'école Le Plateau en 2012. Directrice depuis 7 ans, elle a bouclé son cartable pour la dernière fois ce vendredi 5 juillet 2019 pour faire valoir ses droits à la retraite en cette fin d'année scolaire.

Nous souhaitons une longue et heureuse retraite à Corinne Portier.

SORTIE À HAYBES DE L'ÉCOLE LE CHARME

Du 3 au 7 juin, nous sommes partis au CLIP de Moraypré à Haybes. Ce séjour nous a permis d'apprendre en nous amusant. Nous avons fait beaucoup d'activités : des balades en forêt, des rallyes photos et des légendes, le jeu des symboles, la visite d'une ancienne mine d'ardoises qui est maintenant inondée, le jeu des questions/actions, la pêche à la mare... Lors d'une randonnée, nous avons remonté le ruisseau jusqu'au ru, endroit où la source sort de terre appelé aussi cirque, et découvert la tourbière. Nous avons fabriqué un collier avec une ardoise. Ce fut une expérience collective extraordinaire : on avait des responsabilités, dans les chambres, c'était super, on rigolait bien, le soir c'était foot ou jeux de société. C'était différent de chez nous. Nous avons juste un regret : ne pas avoir vu Nestor le castor. Le moment que nous avons aussi adoré, c'est la boum surprise organisée par nos accompagnateurs préférés !



COLLÈGE JULES LEROUX

Thomas Ardaens, cuisinier au collège, a participé au nom de l'établissement à un concours de chef de cuisine de collectivité et l'a remporté. Toutes nos félicitations pour ce résultat !



LA SOLIDARITÉ AU SERVICE DE L'ACTION

Les élèves ont récupéré des cartouches d'encre tout au long de l'année et ont ainsi pu participer au financement des classes de neige.

CLASSE DE NEIGE DE L'ÉCOLE LE CHARME

Les classes de CP/CE1 et de CE1/CE2 de M. DESSAULX et ZIDANE sont parties une semaine à Valmeinier en Savoie. Tous les après-midis, 2 heures de pratique de ski ont été au programme. Les élèves ont suivi les cours de moniteurs de l'Ecole du Ski Français et sont revenus diplômés, de l'Ourson à l'étoile de bronze. Les matinées ont été variées avec balades en raquettes, luge, travail sur le cycle de l'eau, la faune et la flore de la montagne et les produits du terroir. Le centre Arméra, qui a accueilli les élèves villersois, a d'ailleurs servi tartiflette, crozets et même la traditionnelle fondue ! Un séjour très instructif possible grâce à l'implication de nombreux parents, et du soutien financier de la Commune de Villers Semeuse et de l'Association des Parents d'Elèves de Villers-Semeuse.



CMJ



LES ABEILLES AU CMJ

Nos jeunes élus du Conseil Municipal Jeunes ont pu rencontrer, le 15 juin, une apicultrice amateur, Pascale Adrian, qui s'est chargée de leur transmettre sa passion pour les abeilles. Mme Adrian a expliqué leur rôle prépondérant dans la pollinisation des plantes et le danger que représente leur diminution progressive pour la planète. Elles sont un maillon indispensable de l'écosystème. La baisse du nombre d'abeille est imputable aux produits phytosanitaires et à la diminution de la diversité des plantes. Après avoir découvert l'activité d'une ruche, nos jeunes conseillers ont pu essayer la tenue de l'apicultrice. Les conseillers municipaux présents, jeunes et adultes, ont été sensibles aux propos de cette matinée très instructive et comptent poursuivre leur action par la visite d'un rucher école.



PASS CULTURE ARRIVE DANS LES ARDENNES

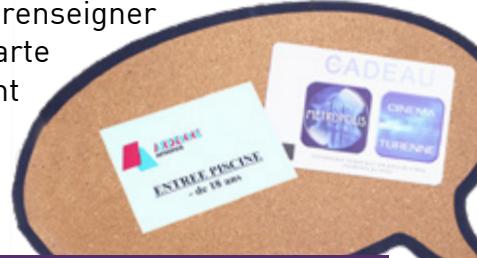
Comment ça marche ? Le pass Culture c'est 500€ offerts en activités artistiques et culturelles parmi un large choix de spectacles, visites, cours, livres, musique, services numériques... pour les jeunes de 18 ans, jusqu'à la veille de leurs 19 ans, sur une web-application.

Si vous avez 18 ans et résidez dans les Ardennes, vous pouvez dès aujourd'hui rejoindre l'expérimentation !



ACTIONS « PISCINE-CINÉMA »

Vous êtes âgés de 12 à 18 ans, vous pouvez bénéficier de tarifs réduits pour des entrées à la piscine et au cinéma pour le mois de juillet et d'août. Se renseigner en mairie avec la carte d'identité de l'enfant et un justificatif de domicile.



REMBOURSEMENT FORFAIT BUS

Vous êtes lycéen ?

Le CCAS de Villers-Semeuse vous rembourse 75% du forfait scolaire des bus TAC.

Comment en profiter ?

Lors de votre inscription au bureau central de Nevers des bus TAC, indiquez que vous habitez à Villers-Semeuse. 60€ sur les 80€ demandés seront pris en charge par la commune.

Depuis l'année dernière, il vous est possible de souscrire votre « Pass 2nd degré » sur le site :

www.bustac.fr

ASSOCIATIONS

ATELIER COUTURE DE DYNA'-VILL'

L'association Dyna'-Vill' initie depuis début octobre 2018 une toute nouvelle activité, un atelier couture animé par une couturière professionnelle, Agnès Dumont-Delegrange et destiné à tout public. Les cours s'adressent autant aux débutants qui souhaitent apprendre à coudre à la machine qu'aux couturières plus aguerries en quête de perfectionnement.

Inscriptions à Dyna'-Vill' : 03 10 43 53 21 ou contactdynavill@sfr.fr



L'ASSOCIATION PROFESSION SPORT ET CULTURE ARDENNES

L'APSCA est intervenue plusieurs fois pour animer notre commune lors des Féeries de Noël. Elle met à disposition des éducateurs sportifs et culturels avec du matériels adapté pour mettre en place des activités variées à la demande de ses partenaires. L'association intervient sur le département des Ardennes, et dans de nombreux domaines. Elle participe à différents Pôles loisirs (Douzy, Bairon ...) et offre de multiples activités nautiques, d'hébergement... L'APSCA dispense des formations BAFA et BAFD.

Plus d'informations : www.professionsport08.com



ROBERTO PALOS SUCCÈDE À SYLVAIN PERGENT

L'assemblée générale du CAVS s'est déroulée le 14 juin en présence de Arnaud Donkerque, adjoint aux sports. Après avoir salué les forces vives de l'association, le Président Sylvain Pergent a remercié la municipalité pour son soutien : subvention, aides indirectes réalisées par les services techniques de la ville et mises à disposition de matériel... La réalisation du terrain synthétique s'avère être un outil exceptionnel apprécié de tous. Le bilan de la saison est positif. Julien Hody, responsable du secteur sportif, souligne l'investissement des éducateurs qui a permis l'excellent parcours des équipes, notamment l'équipe féminine, 3ème du championnat en R1 et l'équipe seniors, 3 ème. La situation financière du club est saine grâce au soutien des partenaires privés et des subventions des collectivités territoriales. Une récompense a été remise à Karine Collignon pour son énorme investissement auprès des équipes jeunes et féminines. Changement dans la présidence, Roberto Palos remplace Sylvain Prigent. Pour marquer le dévouement et l'implication de ce dernier, au CAVS, Arnaud Donkerque lui a remis, au nom du maire, la médaille de la ville.



UN SELF DÉFENSE SANS COMPÉTITION

L'A.S.B.T. V-S vous propose de découvrir une pratique sportive au travers d'un art martial traditionnel sans compétition praticable par tous, femmes, hommes et enfants. Les cours sont adaptés selon l'âge et le niveau des pratiquants. Ils s'adressent aux enfants à partir de 5 ans, aux adolescents, adultes et vétérans. Le Ju-Jutsu vise à développer pour les petits, l'équilibre, l'adresse, la coordination, et ainsi parfaire leur système locomoteur et sensoriel. Il permet aussi pour les plus grands de se défouler, dans le respect des autres et des règles de conduite, pour une excellente préparation à l'entrée dans la société.

L'adulte entretient le corps et l'esprit, et apprend les techniques de self-défense et de contre-attaque. Les vétérans (formule adaptée au handicap léger) effectuent des exercices d'assouplissement et de respiration.

La pratique «wa-jutsu» favorise également un développement humain profond, qui vise à forger une éducation mentale, prônant des valeurs telles que la rectitude, la sincérité, la loyauté. Plus de renseignements : 03 24 32 30 52



GÉNÉRATION NOUOUS

Les enfants ont fabriqué des fleurs en papier et sont allés les offrir aux pensionnaires de la Résidence Ducale pour la fête des grands-mères. Cette année, les échanges vont s'intensifier avec cet établissement afin de partager des moments conviviaux : jardinage, ateliers créatifs etc.... Construire et maintenir ce lien intergénérationnel est important et constructif autant pour les enfants que pour les résidents et résidentes. Renseignements au 06 77 99 49 25.



TRAVAUX

LES PETITS TRAVAUX DU QUOTIDIEN



Remise en état de la toiture de la maison rue Gambetta par une entreprise



Changement du second miroir de la rue Jean Baptiste Clément à la demande du CCQ n°1



Installation de deux supports vélos à la médiathèque



Rebouchage des nids de poule avenue Jean Jaurès et rue Roger Gaignot



Remise en état de la boîte à livres du Collège Jules Leroux suite à des dégradations



Retraçage des passages piétons de l'entrée et sortie de la voie rapide

Réfection du carrefour de la zone commerciale de Cora par le Conseil Départemental avec sécurisation et traçage



Remplacement de 2 panneaux de signalisation « base de contournement d'ilot central » suite à leur dégradation à hauteur de l'Ibis

Installation d'une jardinière rue Jules Guesde à la demande des riverains



Les arbres d'été sont venus remplacer les sapins de la saison d'hiver.



Installation d'un abri vélo sur le parvis de la salle des fêtes, place Roger Aubry

Vous quittez votre domicile quelques jours ? La police municipale peut veiller sur votre logement. Signalez votre départ en vacances soit à la Police Municipale, soit à la Police Nationale. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end.

La Police Municipale a mis en place un formulaire de demande individuelle vous permettant de les informer de votre départ. Cette demande renseignée doit être déposée à la Police Municipale avec justificatifs d'identité et de domicile.

Les formulaires sont disponibles au bureau de la Police municipale ou sur www.villers-semeuse.fr - Infos Police.

Contre les **cambriolages**,
les **bons réflexes** !

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

UNE VILLE APAISÉE, MA COMMUNE À 30 KM/H

Depuis quelques mois, les rues de Villers Semeuse sont équipées de panneaux « Zone 30 », avec l'objectif de passer 80 % de la commune à 30 Km/h, sauf pour les rues Jean Jaurès et Louise Michel qui sont départementales et la rue Albert Poulain.



LA CAVALCADE VILLERSOISE DANS LE RÉTRO



QQ Départ de la Cavalcade Villersoise, le samedi 22 juin 2019.



QQ L'association A.S.B.T.V.-S. parade durant la Cavalcade Villersoise, le samedi 22 juin 2019.



QQ L'association A.A.G.V.S. parade durant la Cavalcade Villersoise, le samedi 22 juin 2019.



QQ Le Lotissement du Gros Caillou parade durant la Cavalcade Villersoise, le samedi 22 juin 2019.



QQ Présentation des Guignolos durant La Cavalcade Villersoise, le samedi 22 juin 2019.



QQ Présentation de Tanou des Loulous durant la Cavalcade Villersoise, le samedi 22 juin 2019.



QQ Présentation d'Au coeur des caraïbes durant la Cavalcade Villersoise, le samedi 22 juin 2019.



QQ Concours de déguisement durant la Cavalcade Villersoise, le samedi 22 juin 2019.



OPÉRATION STOP PUB

Chaque année, un foyer reçoit en moyenne 35 kg de publicité dans sa boîte aux lettres ! Certains les lisent, d'autres non...

Ardenne métropole propose alors d'apposer un autocollant « Stop Pub » sur sa boîte aux lettres pour réduire la quantité de déchets papier. Cette option ne concerne pas les publications des collectivités : magazines municipaux et du Conseil Départemental.

Votre autocollant « Stop Pub » est à demander à l'accueil de votre mairie. Si vous continuez à recevoir les publicités imprimées, n'oubliez pas de les jeter dans le bac de tri pour que le papier soit recyclé !

Plus d'informations :

Service des déchets d'Ardenne Métropole au 0800 29 83 55

www.ardenne-metropole.fr

CONNAISSEZ-VOUS LA COHABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE ?

Le principe est simple : une personne âgée de plus de 60 ans met à disposition une partie de son logement pour accueillir un jeune de moins de 30 ans. Le jeune, en contrepartie, paie un loyer modéré et/ou rend de menus services (courses, ménage, ouvrir vos volets, aide au repas, promenade...). C'est un moyen de valoriser la solidarité entre les générations en développant le soutien mutuel et l'échange de services tout en créant du lien.

Ardenne Métropole en partenariat avec l'ADIL des Ardennes propose cette nouvelle offre sur son territoire en mobilisant les pièces de logements devenues inoccupées au bénéfice des jeunes (étudiants, stagiaires, jeunes travailleurs).

L'objectif est double :

- 1) Faire face aux difficultés croissantes rencontrées par les jeunes pour se loger,
- 2) Lutter contre l'isolement des personnes âgées.

L'ADIL des Ardennes se charge gratuitement de mettre en relation et de formaliser la future cohabitation. Si vous êtes intéressé(e) par ce dispositif nous vous invitons à prendre contact avec **ADIL DES ARDENNES** au 03 24 58 28 92



BAC DE TRI SÉLECTIF



Les foyers de Villers-Semeuse ont été équipés de bac de tri sélectif remplaçant les sacs de tri sélectif :

- distribution effectuée par le service déchet d'Ardenne Métropole avec un flyer explicatif,
- les déchets du tri sélectif devront être mis « en vrac » dans le bac, les sacs de tri ne devront plus être utilisés,
- aucune inscription nécessaire, la taille du bac de tri sélectif tient compte du nombre de personnes dans votre foyer déclaré pour le bac d'ordures ménagères.

Plus d'informations : **Service des déchets d'Ardenne Métropole au 0800 29 83 55**

L'agenda. à ne pas manquer !



ZOOM SUR

PASCAL LEBLANC, LES ARDENNES EN PHOTOS

Natif de Villers-Semeuse, parti du village pendant 20 ans pour mieux y revenir en 2004, Pascal Leblanc est un amoureux des Ardennes, de la nature et du patrimoine. Il occupe une bonne partie de sa retraite en donnant de son temps aux associations notamment au Cercle Historique Jules Lerouxet à l'écomusée de la « Maison du Laboureur » de Champigneul sur Vence. Depuis 2015, l'achat d'un appareil photo et une rencontre avec un photographe le convainc de se confronter à un public pour progresser. Très vite un blog est créé, suivies rapidement de publications sur les réseaux sociaux. Ses photos, prises principalement dans les Ardennes françaises et belges, traitent de tous les sujets. Au fil de l'année, vous pourrez découvrir quelques tirages papiers à la médiathèque.

f Pascal Leblanc Photographie
g Les photos de Pascal Leblanc



Tous à la plage !

DU 22 JUIN AU 31 AOÛT 2019

JUILLET 2019

- ▶ **VENDREDI 5 JUILLET 2019 À 20H00** : Concert de Bruno PIA « Brassens et auteurs Ardennais », sur réservation, places limitées
- ▶ **SAMEDI 6 JUILLET 2019 À 10H30** : Exposition « Charles LEGAY, résistant et déporté »
- ▶ **DU 9 AU 12 JUILLET 2019 DE 14H00 À 16H00** : Initiation à la couture avec Cré'atelier 08 sur inscription, limité à 8 personnes, 7€ de participation découverte à régler sur place
- ▶ **VENDREDI 12 JUILLET 2019 À 18H00** : Atelier de cuisine adulte « Apéro-plage » sur inscription, limité à 8 personnes, 5€ de participation à régler sur place à Diet & Cook
- ▶ **MERCREDI 17 JUILLET 2019**
 - À 14H00 : Initiation au Mölkky, participation libre
 - À 16H30 : Concours de Mölkky, sur inscription
- ▶ **VENDREDI 19 JUILLET 2019 À 15H00** : Concours de pétanque en duo
- ▶ **JEUDI 25 JUILLET 2019 À 14H00** : Course de billes et retransmission en direct du Tour de France
- ▶ **VENDREDI 26 JUILLET 2019 À 15H00** : Atelier de cuisine enfant « Jeux de plage » sur inscription, limité à 8 enfants, 5€ de participation à régler sur place à Diet & Cook

AOUT 2019

- ▶ **VENDREDI 2 AOÛT 2019 À 16H00** : Chasse aux trésors «Le trésor de la médiathèque» sur inscription pour enfant et adulte.
- ▶ **MERCREDI 14 AOÛT 2019**
 - À 14H00 : Initiation au Mölkky, participation libre
 - À 16H30 : Concours de Mölkky, sur inscription
- ▶ **VENDREDI 16 AOÛT 2019 À 15H00** : Concours de pétanque
- ▶ **VENDREDI 23 AOÛT 2019 À 15H00** : Atelier de cuisine enfant « Jeux de plage » sur inscription, limité à 8 enfants, 5€ de participation à régler sur place à Diet & Cook
- ▶ **MARDI 27 AOÛT 2019 À 20H30** : Concert « Feu de camp »
- ▶ **VENDREDI 30 AOÛT 2019 À 18H00** : Atelier de cuisine adulte « Apéro fin de l'été » sur inscription, limité à 8 personnes, 5€ de participation à régler sur place à Diet & Cook
- ▶ **SAMEDI 31 AOÛT 2019 À 15H00** : Heure du conte « Vive la rentrée ! », à partir de 3 ans

Jeux à disposition et espaces de lecture extérieure, pendant tout l'été !

RESTEZ CONNECTÉ AVEC LA MÉDIATHÈQUE SUR MÉDIATHÈQUE DE VILLERS-SEMEUSE & WWW.VILLERS-SEMEUSE.FR/MEDIATHÈQUE
 6 RUE GAMBETTA - 08000 VILLERS-SEMEUSE - MEDIATHÈQUE@VILLERS-SEMEUSE.FR



*et si,
vous vous
promenez
avec Villers-Semeuse
dans votre poche ?*



L'APPLICATION « VILLERS-SEMEUSE »
SUR VOTRE SMARTPHONE !

À TÉLÉCHARGER SUR &

1 véhicule électrique disponible sur la place de la mairie en location courte-durée de 30 minutes à 24 heures



UN DISPOSITIF PROPOSÉ PAR
ARDENNE MÉTROPOLE

Besoin d'aide pour vous inscrire ?

Contactez Clem (01 86 86 85 85) ou la médiathèque, un accès informatique est disponible !